

Parc national de forêts

Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines

Le territoire du parc national a été et est encore l'objet de nombreux travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance, sur des thèmes très variés. Mais ces travaux ne s'inscrivent pas systématiquement en cohérence les uns avec les autres, n'ont pas forcément de continuité dans le temps, et leurs résultats ne sont pas nécessairement partagés.

La mise en œuvre, à l'échelle du parc national, de politiques scientifiques et de partage de la connaissance apporte une cohérence à cet ensemble. Cette ambition est développée dans l'orientation 1.

Le cœur a vocation à accueillir prioritairement des opérations d'inventaires, de suivis, de recherches et d'expérimentations. C'est un espace de référence sur le long terme pour la recherche forestière nationale et internationale, notamment avec la réserve intégrale. Il répond ainsi à la nécessité d'approfondissement des connaissances pour mieux préserver ses patrimoines, tout en partageant cette information scientifique dans et au-delà du territoire. La composition du cœur, essentiellement forestier, est particulièrement propice à l'étude de cet écosystème et son adaptation aux changements globaux, ainsi que du chevelu hydrographique très dense et de la biodiversité qu'il abrite. La présence ancienne de populations humaines dans le territoire, que de nombreux vestiges archéologiques protégés par la forêt révèlent, appelle également à caractériser le rapport entre l'humain et la nature.

Cette priorité d'actions se traduit par la mobilisation de moyens techniques et financiers dédiés par l'établissement public. Il soutient prioritairement les projets répondant aux enjeux de la charte et de la stratégie scientifique. Les activités de recherche et de façon générale d'acquisition de la connaissance sont soumises à l'autorisation du directeur, après avis du Conseil Scientifique. Cette autorisation permet de bénéficier de possibilités de déroger à l'application de certaines dispositions réglementaires, notamment celles relatives à l'atteinte aux patrimoines naturel ou culturel. En parallèle, le Parc national s'assure de la compatibilité de l'activité de recherche avec les usages des terrains identifiés pour accueillir ces travaux. Il veille au respect du droit des propriétaires fonciers et partage les informations recueillies avec le propriétaire ou gestionnaire.

[...]

Mesure n°4. Étudier l'histoire de l'environnement et de l'occupation humaine

[...]

MESURE N°4. ÉTUDIER L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'OCCUPATION HUMAINE

Le cœur du parc national, essentiellement forestier, est fondamentalement empreint de l'occupation humaine ancienne du territoire. Il conserve la trace de ses nombreuses activités ; autant d'aspects que le Parc national et ses partenaires s'efforcent d'étudier.

Parc national de forêts

La réalisation d'études paléoenvironnementales, historiques et archéologiques est soutenue pour mieux comprendre et suivre l'évolution du cœur et de son environnement à travers les siècles, notamment l'usage des sols et l'évolution des pratiques.

Priorité est donnée aux études interdisciplinaires, qui croisent les sciences humaines et celles de l'environnement. Elles facilitent la compréhension de l'évolution de l'occupation du territoire et des rapports qu'entretiennent les communautés humaines avec la forêt notamment. Pour constituer un socle aux recherches archéologiques forestières, un relevé Lidar d'un massif haut-marnais est réalisé au cours du premier programme d'action. Il est suivi, dans la mesure du possible, de relevés complémentaires permettant une connaissance de l'ensemble des forêts du cœur. Des recherches historiques sont également menées pour reconstituer l'occupation ancienne du sol : les sources écrites et cartographiques nombreuses pour le XIXe siècle sont prioritairement mobilisées, mais les archives d'ancien régime (religieuses, duciales et seigneuriales, etc.) sont également mises à contribution.

Un inventaire approfondi du patrimoine bâti du cœur est réalisé en priorité lors du premier programme d'actions. Il aboutit à une meilleure connaissance des manières d'habiter le territoire depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Cette base de connaissance permet d'ajuster au mieux les prescriptions de l'établissement public du parc national lors de travaux et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de restauration. Le cas échéant, l'établissement public peut réaliser à sa charge une étude historique ou architecturale de site préalablement à la destruction ou à des modifications substantielles.

? Voir aussi l'orientation n° 2 - « Améliorer la connaissance des patrimoines »

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- initie et soutient des études	- facilitent l'organisation de campagnes scientifiques	État (DRAC)
- met en œuvre des partenariats	- contribuent à valoriser les résultats	Région
- coordonne les suivis	- s'approprient les enseignements pour la gestion de leurs patrimoines	Universités et laboratoires
- informe les propriétaires et gestionnaires et diffuse les résultats		Musées Sociétés savantes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Réaliser un relevé LiDAR des vestiges archéologiques potentiels, à l'échelle des massifs forestiers du cœur de parc national
- Compléter les études historiques et architecturales relatives aux établissements monastiques et à leurs dépendances
- Caractériser la biodiversité des milieux « anciens » par rapport à celles des milieux « récents », en s'appuyant sur les cartes d'occupation des sols du XIXe siècle

Parc national de forêts

Pages 11 et 15

Référence ID de l'article : #6295

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-03 10:32